

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1367

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

518 529 748 RCS Lyon.

HYDROSCAND.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3198460.00 EUR.

Adresse : 12-14, Rue Marcel Dassault, 69740 Genas.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion simplifiée - BODACC Pour la Société absorbante : Dénomination : HYDROSCAND SAS Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 12-14 Rue Marcel Dassault, 69740 Genas Montant du capital : 3 198 460 Euros Immatriculation : 518 529 748 RCS Lyon Pour la Société absorbée : Dénomination : PATEL INDUSTRIE SAS Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 12-14 Rue Marcel Dassault, 69740 Genas Montant du capital : 291 500 Euros Immatriculation : 505 353 771 RCS Lyon L'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue : ACTIF : évalué à 6 262 078 euros PASSIF : évalué à 3 402 438 euros Soit un apport net d'un montant de 2 859 640 euros. Rapport d'échange : La société HYDROSCAND SAS, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la société PATEL INDUSTRIE SAS, absorbée, il n'y aura pas d'émission d'actions ni d'augmentation du capital social de la société absorbante. Il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce. Prime de fusion : NEANT Date du projet de fusion : 24 juin 2026 Date d'effet juridique projetée : 1er novembre 2026 Date d'effet rétroactif d'un point de vue fiscal et comptable : 1er janvier 2026 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de fusion a été déposé : le 26 juin 2026 au Greffe du Tribunal des activités économiques de Lyon au nom de la société HYDROSCAND SAS, absorbante et le 26 juin 2026 au Greffe du Tribunal des activités économiques de Lyon au nom de la société PATEL INDUSTRIE SAS, absorbée. Oppositions : Les créanciers de la société absorbante et de la société absorbée, dont les créances sont antérieures à l'avis, pourront faire opposition à la fusion devant le Tribunal des activités économiques de Lyon dans les conditions prévues aux articles L 236-15 et R 236-11 du Code de commerce, trente jours à compter de la publication..